

# Règles de réversion : effectivité et implications

Colloque du COR – 1er décembre 2025

---

Patrick Aubert (IPP) et Carole Bonnet (Ined)



Institut des  
Politiques Publiques



INSTITUT NATIONAL  
D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

## Le projet de recherche « *Règles de réversion : effectivité et implications* »

- Réformer les règles de réversion dans les régimes français nécessite au préalable d'en **clarifier les objectifs**, mais aussi **d'établir un diagnostic précis sur leur mise en oeuvre et sur le degré de protection** qu'elles apportent aujourd'hui

## Le projet de recherche « *Règles de réversion : effectivité et implications* »

- Réformer les règles de réversion dans les régimes français nécessite au préalable d'en **clarifier les objectifs**, mais aussi **d'établir un diagnostic précis sur leur mise en oeuvre et sur le degré de protection** qu'elles apportent aujourd'hui
- Deux questions d'intérêt :
  1. **Pour les personnes déjà veuves : quelle réversion aujourd'hui ?**
    - Réversion / veuvage : quelles différences ?
    - Sort-on de la réversion ?
    - Quel partage du montant de réversion en cas de remariages ?
  2. **Pour les personnes dont le conjoint est encore en vie : quelle protection du niveau de vie demain ?**
    - Qui est en couple, marié ou non, en début de retraite ?
    - Quelle perspective de réversion en cas de décès du conjoint ?

# Le projet de recherche « *Règles de réversion : effectivité et implications* »

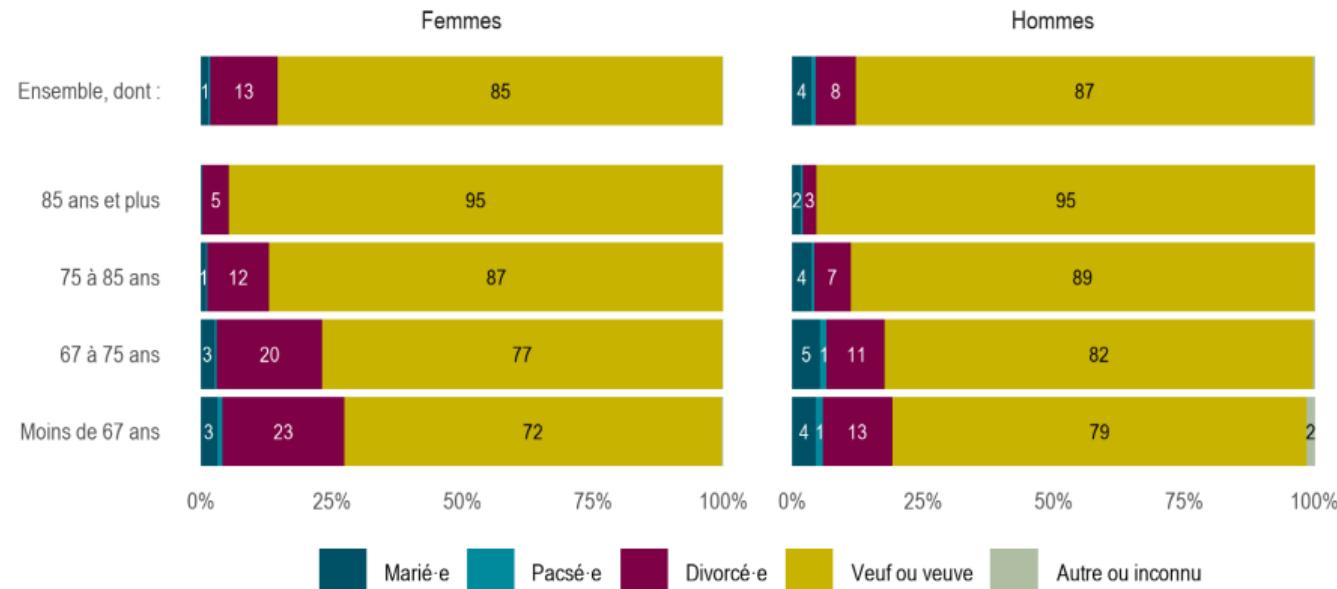
- Réformer les règles de réversion dans les régimes français nécessite au préalable d'en **clarifier les objectifs**, mais aussi **d'établir un diagnostic précis sur leur mise en oeuvre et sur le degré de protection** qu'elles apportent aujourd'hui
- Deux questions d'intérêt :
  1. **Pour les personnes déjà veuves : quelle réversion aujourd'hui ?**
    - Réversion / veuvage : quelles différences ?
    - Sort-on de la réversion ?
    - Quel partage du montant de réversion en cas de remariages ?
  2. **Pour les personnes dont le conjoint est encore en vie : quelle protection du niveau de vie demain ?**
    - Qui est en couple, marié ou non, en début de retraite ?
    - Quelle perspective de réversion en cas de décès du conjoint ?
- Une analyse rendue possible grâce à une **source statistique inédite**, issue du croisement des données de la DREES sur les retraites (EIR) et de l'échantillon démographique permanent (EDP) de l'Insee

## **1. Les personnes déjà veuves : quelles caractéristiques et quelle effectivité des règles ?**

---

# 15 % des bénéficiaires d'une réversion ne sont pas veuves, et leur part augmente régulièrement

## Statut conjugal (déclaré au fisc) des bénéficiaires d'une réversion fin 2020 (%)



Sources : EIR-EDP, DREES et Insee. Traitements IPP-Ined.

## La quasi-totalité des veuves, mais seulement 7 veufs sur 10, perçoivent une pension de réversion

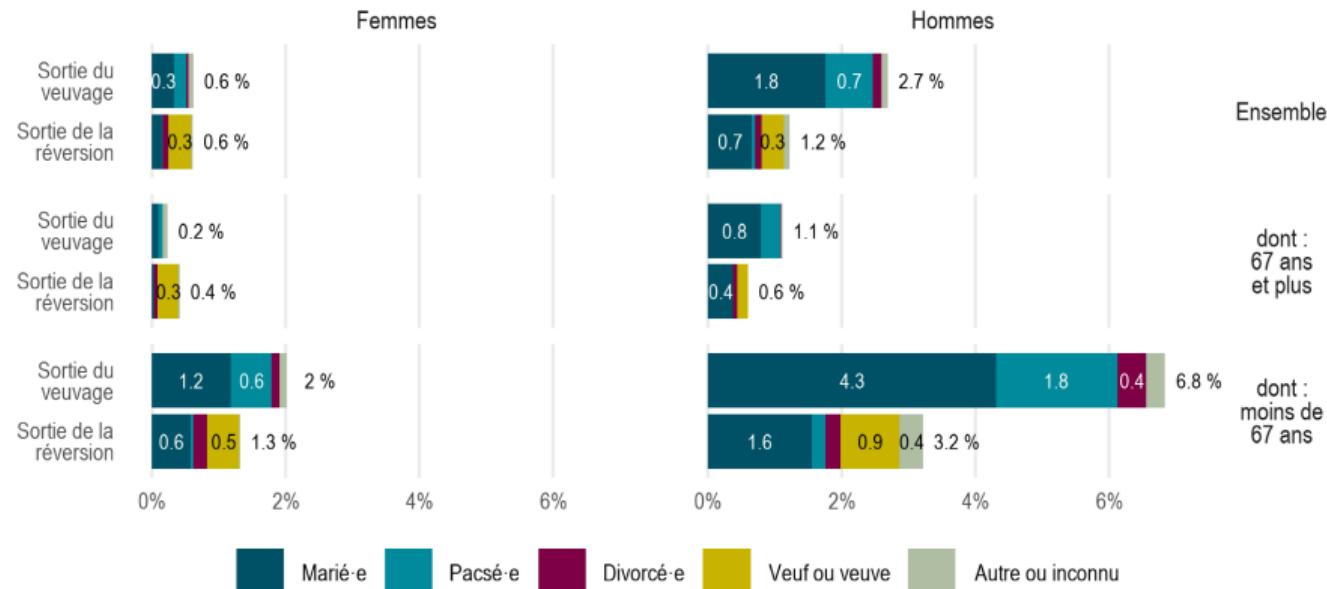
**Proportion de personnes percevant effectivement une réversion parmi les personnes dont le conjoint ou l'ex-conjoint est décédé (en %)**

Sexe	Toute personne veuve en 2020	Personne dont le conjoint ou ex-conjoint est dans le champ de l'EIR et est décédé			
		Ensemble	Veuf ou veuve	Divorcé·e	Marié·e
Ensemble	90 %	77 %	92 %	59 %	4 %
Femmes	95 %	86 %	97 %	70 %	5 %
Hommes	69 %	49 %	71 %	35 %	2 %

Sources : EIR-EDP, DREES et Insee. Traitements IPP-Ined.

**Sortir du veuvage et sortir de la réversion sont des situations peu fréquentes, d'autant plus lorsque la personne est âgée**

### Probabilités de sortir du veuvage ou de la réversion entre 2016 et 2020 (en %)



Sources : EIR-EDP, DREES et Insee. Traitements IPP-Ined.

# La grande majorité des réversions sont servies pleines, même parmi les bénéficiaires divorcés

## Proportion de pensions de réversion proratisées du fait d'ex-conjoints multiples (en %)

Regime	Ensemble	Veuf ou veuve	Divorcé·e	Marié·e	Pacsé·e
Régime général (hors ex-SSI)	10,8	7,4	29,2	18,8	16,9
SRE civil	10,3	6,4	29,8	60,9	60,0
SRE militaire	9,6	5,5	33,1	18,6	0,0
CDC - CNRACL	10,6	7,5	26,4	13,6	0,0
SSI	14,9	10,3	34,6	34,9	21,3
<b>Ensemble, dont :</b>	<b>11,3</b>	<b>7,6</b>	<b>30,1</b>	<b>22,1</b>	<b>19,4</b>
<i>Femmes</i>	<b>11,8</b>	<b>7,9</b>	<b>31,4</b>	<b>26,1</b>	<b>21,1</b>
<i>Hommes</i>	<b>7,2</b>	<b>5,7</b>	<b>15,9</b>	<b>12,6</b>	<b>13,3</b>

Sources : EIR-EDP, DREES et Insee. Traitements IPP-Ined.

## **2. En couple en début de retraite : quelles perspectives de réversion ?**

---

# Près de 40 % des retraités vivent seuls en début de période de retraite



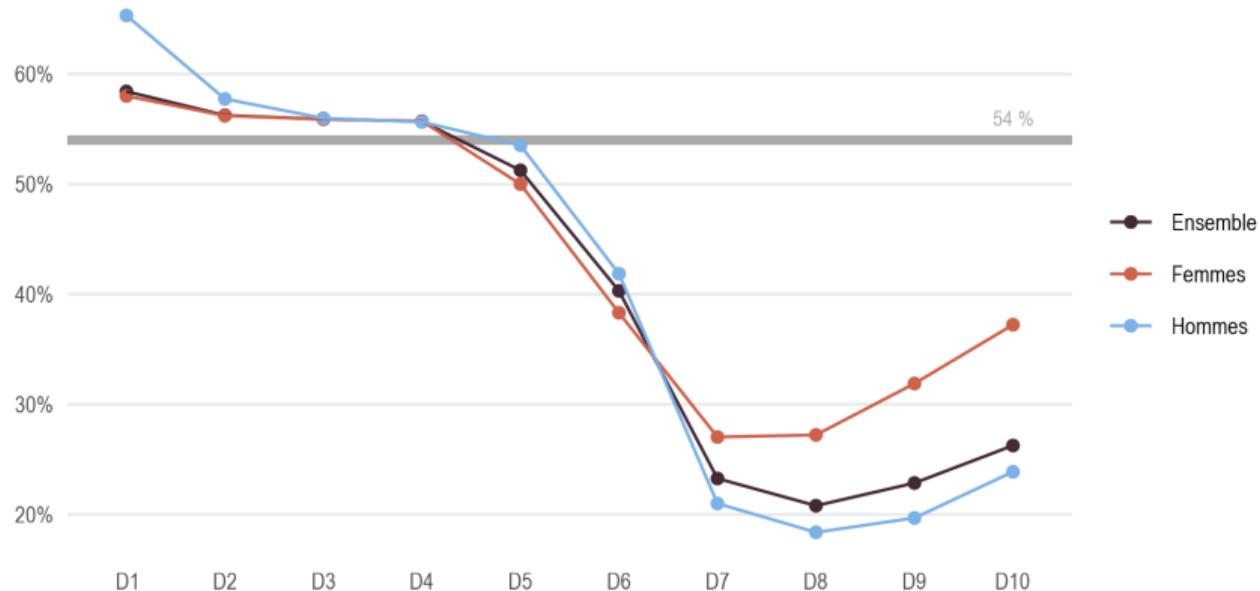
Sources : EIR-EDP, DREES et Insee. Traitements IPP-Ined.

## Quelles perspectives de réversion pour les retraités en couple ?

- Pour les retraités dont le conjoint est encore en vie, il est possible de simuler leur « **perspective de réversion** », c'est-à-dire le **montant théorique de réversion auquel ils auront droit en cas de décès du conjoint**, compte tenu :
  - Des règles propres à chaque régime, mais aussi :
  - De la composition de la retraite de droit propre du conjoint par type de régime, et
  - De la retraite personnelle de la personne
- Deux indicateurs pour apprécier la protection apportée par ces perspectives de réversion :
  - Le **taux de réversion théorique** = rapport entre le montant simulé de réversion (tous régimes confondus) et la pension de droit propre du conjoint  
*(référence = 54 % au régime général)*
  - Le **ratio de retraite** = rapport entre la pension de la personne augmentée de ses perspectives de réversion et la retraite moyenne du couple par UC  
*(référence = 100 % = maintien du niveau de vie)*

# Un taux de réversion potentielle plus faible pour la moitié des retraités à plus haute pension

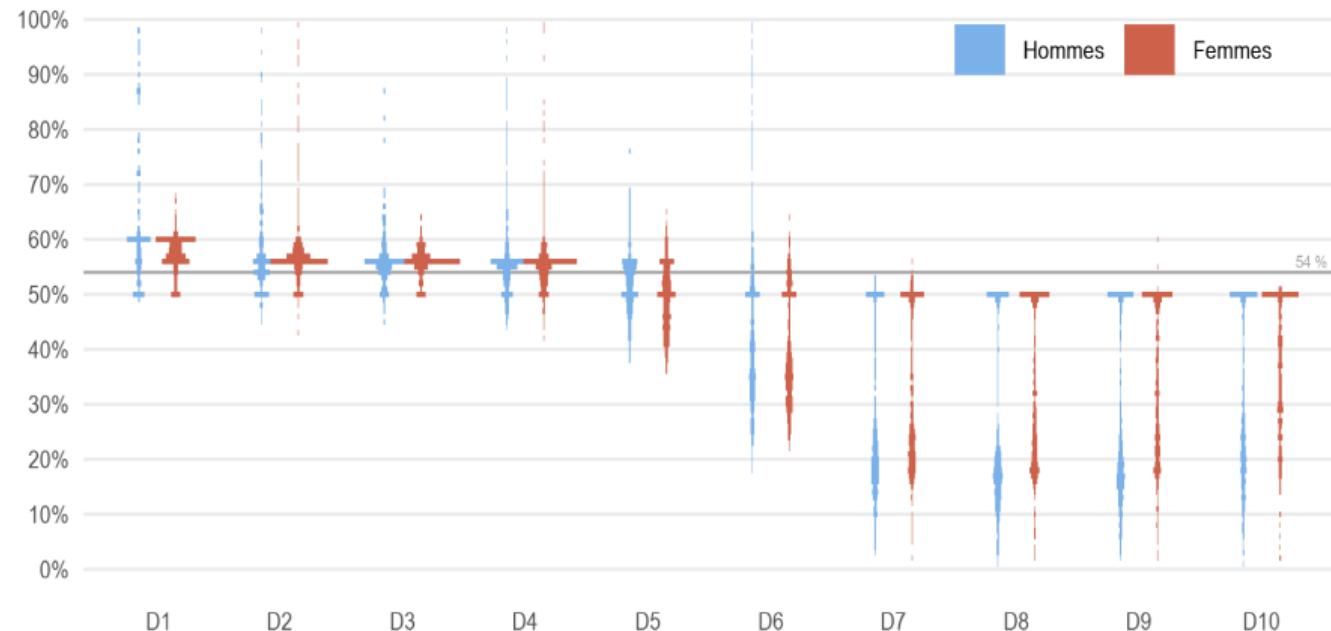
Taux de réversion théorique médian en cas de décès du conjoint



Sources : EIR-EDP, DREES et Insee. Traitements IPP-Ined.

... avec une grande disparité de situations individuelles

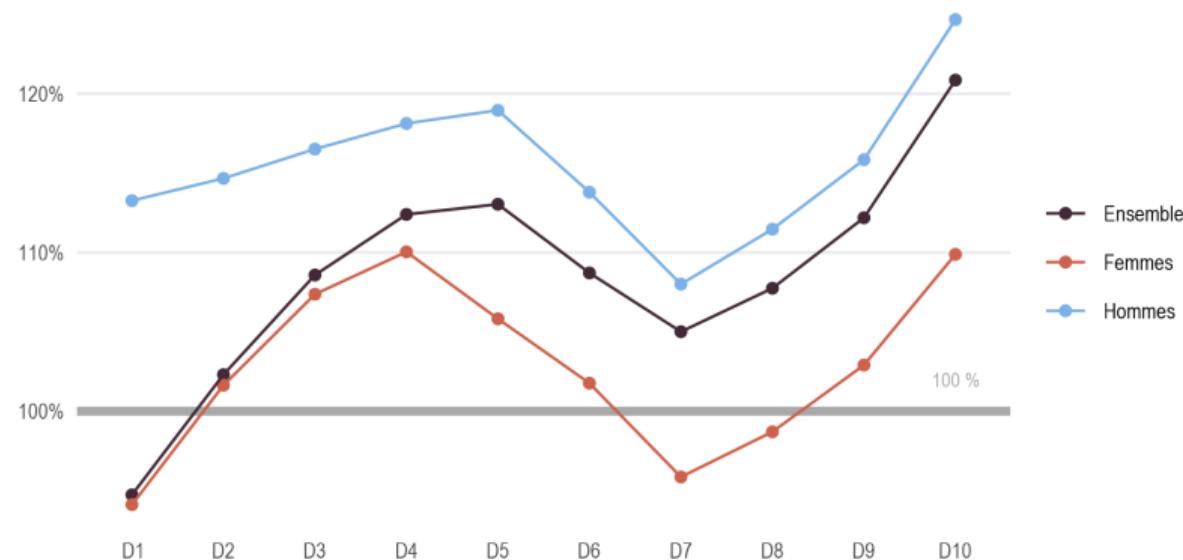
### Distribution des taux de réversion théoriques en cas de décès du conjoint



Sources : EIR-EDP, DREES et Insee. Traitements IPP-Ined.

# Une majorité de personnes verrait leur niveau de vie augmenter en cas de décès du conjoint

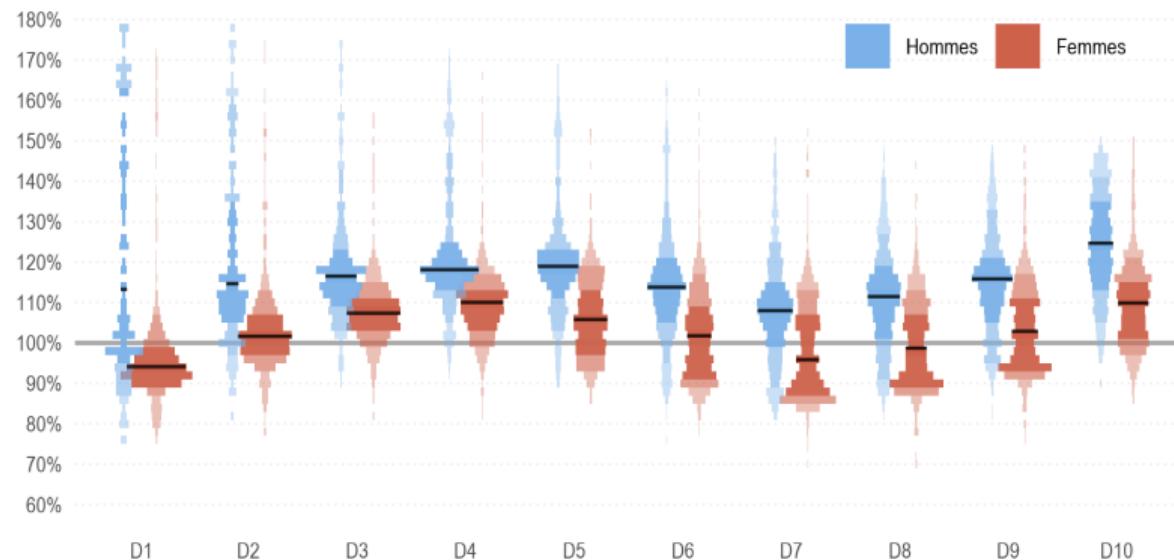
Médiane du ratio entre la retraite (y compris réversion) en cas de décès du conjoint et la retraite du couple en début de période de retraite (rapportée au nombre d'UC)



Sources : EIR-EDP, DREES et Insee. Traitements IPP-Ined.

... mais un risque de baisse du niveau de vie, notamment pour certaines femmes à niveau de pension très faible ou intermédiaire

Distribution des ratios entre la retraite (y compris réversion) en cas de décès du conjoint et la retraite du couple (rapportée au nombre d'UC)

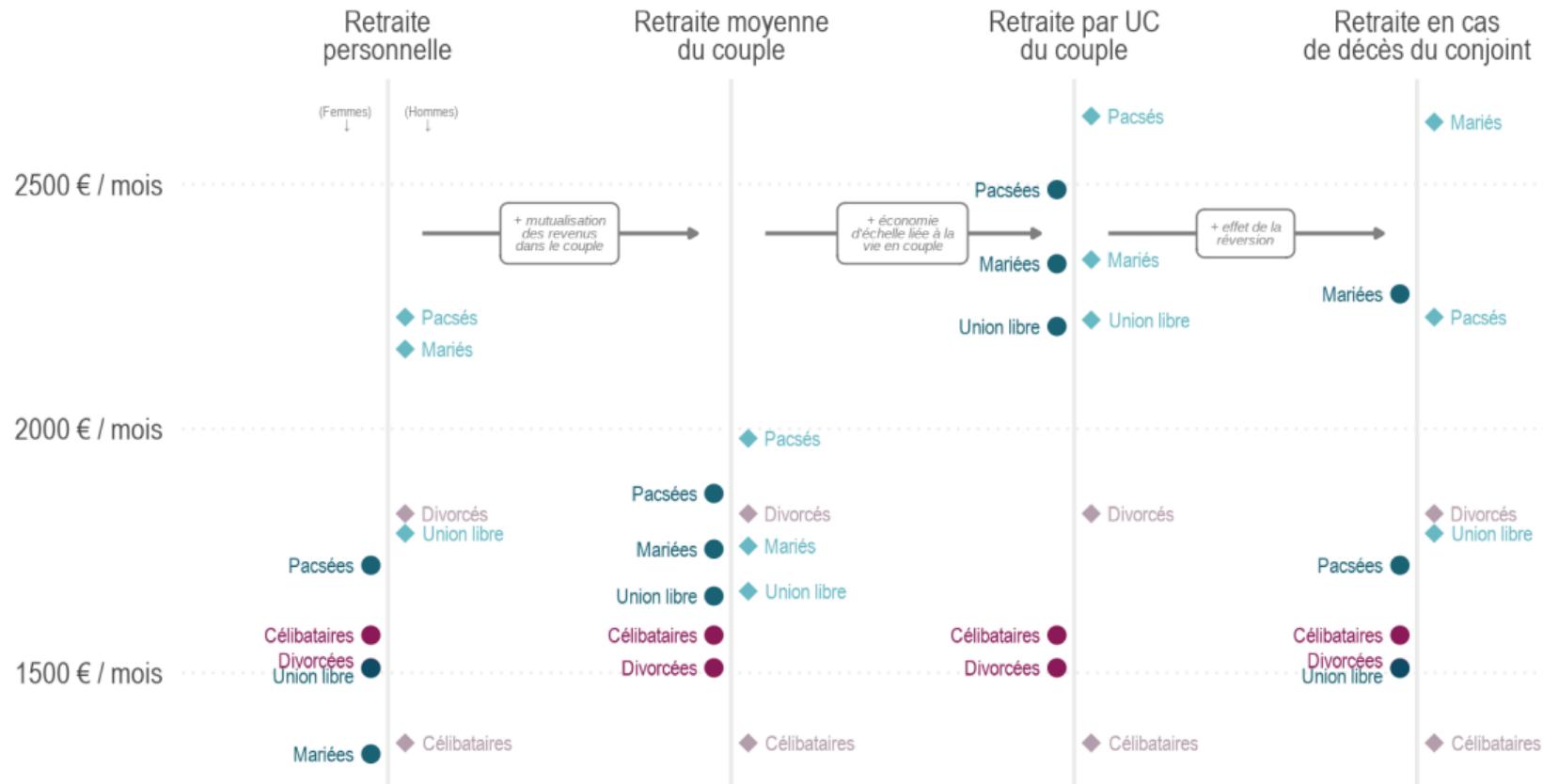


Sources : EIR-EDP, DREES et Insee. Traitements IPP-Ined.

**En conclusion :**  
**Quelle prise en compte du couple**  
**par le système de retraite ?**

---

## Montants moyens de retraite selon le sexe et le statut conjugal



# Merci de votre attention



Institut des  
Politiques Publiques



INSTITUT NATIONAL  
D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES